



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Association Réseau Cantal Diabète

Question écrite n° 10806

### Texte de la question

M. Jean-Yves Bony appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les attentes de l'Association réseau Cantal diabète en matière de prévention et de dépistage. Quatrième cause de mortalité en Europe, le diabète touche 4 millions de personnes en France. La prise en charge liée à cette maladie représente 15 % des dépenses de l'assurance maladie. L'information, la prévention notamment à destination des plus jeunes et le dépistage doivent donc être amplifiés pour sensibiliser le public. L'Association réseau Cantal diabète, très active en ce domaine, réclame une forte mobilisation des pouvoirs publics pour une meilleure prise en charge de cette maladie avec la reconnaissance de la maladie comme « grande cause nationale 2019 ». Force est de constater que le financement de cette association qui encadre de nombreux diabétiques semble remis en cause par l'ARS qui envisage de réduire le budget qui lui est alloué, ce qui ne lui permettra plus d'agir dans la durée et dans les différents aspects de la maladie, deux éléments essentiels liés et indéniablement porteurs de résultats, qui ne peuvent être remis en question. En effet, c'est au travers de ces éléments que les patients peuvent, chacun à leur rythme grâce à la répétition des conseils dans un encadrement très positif, assimiler toutes ces informations et prendre conscience, entre autre des effets positifs de la diététique et de l'activité physique. Il souhaite connaître ses intentions en la matière et lui demande si des mesures spécifiques seront effectivement mises en œuvre face à ce défi de santé publique et social.

### Texte de la réponse

En 2015, en France, 3,3 millions de personnes bénéficiaient d'un traitement médicamenteux du diabète, et la proportion de personnes traitées dans la population augmente de 2,8% par an. Le diabète de type 2 représente plus de 90 % des cas de diabète. Il est lié à l'évolution des habitudes de vie : activité physique insuffisante et sédentarité, alimentation déséquilibrée, surpoids et obésité. L'association réseau Cantal diabète est une association créée par des professionnels de santé de premier recours, qui a pour but d'améliorer la prise en charge des patients par la mise à disposition d'un programme d'éducation thérapeutique du patient (ETP). Les programmes d'ETP sont autorisés par l'agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes. Les ARS ont la double mission de pilotage de la politique de santé publique et de régulation de l'offre de santé en région, permettant de mieux répondre aux besoins et de garantir l'efficacité du système de santé par une meilleure utilisation des ressources. En termes d'allocation de ressources, elles disposent du fonds d'intervention régional qui leur offre des leviers renforcés au service d'une stratégie régionale de santé transversale, déclinant les objectifs nationaux de santé publique et favorisant les innovations au sein des territoires. En 2016, près de 83 M€ étaient consacrés à l'ETP au niveau national. La promotion de la santé est également une priorité de la Stratégie nationale de santé (SNS) 2018-2022, dans une approche globale, qui correspond aux déterminants du diabète de type 2. La promotion d'une alimentation saine et d'une activité physique régulière agit sur la prévention primaire du diabète, comme sur sa prise en charge. La mobilisation de l'ensemble des acteurs, et en particulier des citoyens et personnes diabétiques, est attendue. Le ministère chargé de la santé a apporté son parrainage aux Etats Généraux du Diabète et des Diabétiques organisés par la Fédération Française des Diabétiques, qui ont pour objectifs de faire émerger les problématiques territoriales, de recueillir le vécu et

l'expérience des patients, de mobiliser l'ensemble des citoyens et de contribuer à la co-construction des politiques de santé. D'ores et déjà, diverses stratégies sont mises en œuvre : information et éducation en direction des individus et amélioration de l'environnement afin de rendre le choix santé plus facile pour chacun. Le déploiement du système d'étiquetage « Nutri-Score », les mesures réglementaires limitant l'accessibilité des sodas en sont des exemples récents. On peut noter que, entre 2006 et 2015, la prévalence de l'obésité en France s'est stabilisée tant chez les adultes (17%) que chez les enfants (4%), de même que le surpoids. Le Plan national de santé publique (PNSP) prévoit des mesures concrètes tout au long de la vie. Pour les plus jeunes, il s'agit de promouvoir l'allaitement maternel, de généraliser le parcours éducatif de santé dont ses volets alimentation et activité physique, d'actualiser les règles qui encadrent la composition des menus en restauration scolaire. Il s'agit aussi de promouvoir une alimentation favorable pour la santé s'appuyant sur les repères nutritionnels du Programme national nutrition santé (PNNS) dans les médias audiovisuels, par une charte alimentaire. Pour les adultes de 25-65 ans, il s'agit de promouvoir la mise sur le marché d'une offre d'aliments transformés de qualité nutritionnelle améliorée, par un engagement volontaire des acteurs économiques ; de renforcer l'information des consommateurs par la diffusion du Nutriscore ; de mettre en place 500 maisons sport santé. Dans le milieu de travail, il s'agit de lutter contre la sédentarité au travail en encourageant le développement des entreprises actives PNNS. Pour les personnes âgées, il est prévu d'offrir une session de préparation à la retraite permettant à chaque retraité de réfléchir sur son projet de vie et d'être informé sur les ressources de proximité (activité physique et sportive, nutrition). En termes de prévention ciblée sur les personnes à risque de diabète, le programme « Dites non au diabète » expérimente à grande échelle une intervention innovante destinée à sensibiliser, repérer les personnes à risque élevé de diabète de type 2 dans trois départements (La Réunion, le Bas-Rhin et la Seine Saint-Denis), et à les inscrire avec l'aide de leur médecin traitant dans un programme d'accompagnement intensif. Ce programme vise à encourager la pratique d'une activité physique régulière, à améliorer les habitudes alimentaires, à réduire le surpoids et à maintenir ces gains. Cette expérimentation, co-pilotée avec la caisse nationale d'assurance maladie qui la finance, a débuté en avril 2018 pour une durée de 5 ans et sera évaluée. Le PNSP prévoit aussi de développer des actions de repérage et de prévention qui incluent le diabète et ses déterminants : repérage des déterminants du risque cardio-neurovasculaire, bilans de santé pour les personnes en situation de handicap, pour les personnes arrivant à l'âge de la retraite (60-65 ans) en prévention de la perte d'autonomie, expérimentation de prévention des obésités chez les enfants de 3 à 8 ans.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Yves Bony](#)

**Circonscription :** Cantal (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10806

**Rubrique :** Maladies

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Solidarités et santé](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 juillet 2018](#), page 6305

**Réponse publiée au JO le :** [9 octobre 2018](#), page 9124